



11, rue Traonouez 29480 Le Relecq-Kerhuon - Tél. : 02.98.04.65.08 - Port. : 06.24.34.51.13

Secrétariat : secretariat@stjeandelacroix.com - Direction : eco29.st-jean.relecq@enseignement-catholique.bzh

C'est la rentrée !



* Page Facebook : école saint jean de la croix officiel

Site Internet : <https://ecole-stjeandelacroix.fr/>



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2024-2025

1



1

MOT DE LA CHEFFE D'ETABLISSEMENT

Chers parents, chers élèves,

C'est avec un grand plaisir que nous vous retrouvons en ce début d'année scolaire. La rentrée marque toujours un nouveau départ : celui de l'aventure des apprentissages, des projets partagés et des belles rencontres.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles qui rejoignent notre école et adressons une pensée particulière à tous les enfants qui franchissent aujourd'hui la porte de leur classe avec curiosité et parfois un peu d'appréhension. Qu'ils se rassurent : chaque jour sera l'occasion de découvrir, d'essayer, de progresser, et surtout de grandir ensemble.

Cette année encore, notre équipe s'engage à proposer à vos enfants des projets pédagogiques innovants et variés, pensés pour éveiller leur curiosité et enrichir leurs apprentissages de manière dynamique et créative. Que ce soit à travers des ateliers, des sorties, des projets artistiques, sportifs ou scientifiques, nous avons à cœur de nourrir leur envie d'apprendre et de développer leurs talents.

À vous, les parents, nous renouvelons notre gratitude pour la confiance et la collaboration qui nous unissent. Votre soutien est essentiel pour permettre à chaque élève de s'épanouir pleinement.

À toute l'équipe éducative, nous exprimons notre reconnaissance : votre dynamisme, votre créativité et votre engagement font battre le cœur de notre école.

Que cette année 2025-2026 soit, pour chacun, riche en découvertes, en réussites et en joie partagée !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Bien à vous,

Nolwenn CALVARIN, Cheffe d'Etablissement

PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe enseignante

Les enseignants de maternelle	
TPS-PS	Caroline MEUDIC Florence RALEC
TPS-PS	Isabelle CAROFF
MS	Audrey QUERET Caroline LE GUEN
MS-GS	Anne-Lise KERVELLA
MS-GS	Christelle HUON
GS-CP	Sandrine ZAHN

Les enseignantes de primaire	
CP	Marie KERDODE
CP-CE1	Virginie ILBOUDO
CE1	Stéphanie MORE
CE1-CE2	Anne-Laure BELHOSTE Hakim GODEC (Etudiant stagiaire)
CE2	Natacha GUINAMANT
CE2-CM1	Melissa BERTHE
CM1-CM2	Valérie MEVEL
CM1-CM2	Nathalie POISSON
DA	Vita TJEBBES

Les répartitions des enfants dans les classes sont des décisions de professionnels qui tiennent compte de l'intérêt de chaque élève.

Le personnel encadrant

ASEM	Francine Perrot (avec Christelle) Geneviève PLOUIDY (avec Isabelle) Nassira QITOUT (avec Anne-Lise) Béatrice GUELLEC (avec Sandrine) Siriporn LEILDE (avec Caroline et Florence) Amandine LE BOURNOT (avec Audrey et Caroline)
Personnel de service	Fanny SANZ (cantinière) Aurélie TRANCHARD (agent polyvalent) Thomas MALTEY (agent d'entretien)
AESH	Charlotte LARROUMET-ARDANT Christelle BRANDILLY

CONTACTS UTILES

Les circulaires sont transmises essentiellement par EDUCARTABLE. Pour ne pas manquer les informations concernant l'école ou la classe de votre enfant, **consultez régulièrement cette application.**

- **Rencontres avec les enseignants**

L'enseignant est l'interlocuteur privilégié des parents. Des réunions de classes sont programmées dès la rentrée. Néanmoins, un contact individuel et régulier est important.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, merci de bien vouloir le faire **au moins 48 heures à l'avance par le biais d'EDUCARTABLE.** Les entretiens trop rapides à la porte de la classe ou au portail ne sont bénéfiques pour personne.

- **Rencontres avec la Chef d'Etablissement ou la comptable**

Attention ! Notez bien les adresses mails pour nous joindre :

LE SECRETARIAT

La secrétaire-comptable, **Mme Nadine JAFFRES**, assure des permanences les jours suivants :

Matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 11h30

Après-midi : lundi, jeudi, vendredi de 14h à 17h (fermé 1 vendredi sur 2)

Mail Secrétariat-comptabilité: secretariat@stjeandelacroix.com

LA DIRECTION

La directrice, **Mme Nolwenn CALVARIN**, assure des permanences tous les jours, de 9h00 à 16h30 et sur RDV.

Téléphone : 02-98-04-65-08.

Mail Direction : eco29.st-jean.relecq@enseignement-catholique.bzh

En mon absence, la direction sera assurée par Mme Virginie ILBOUDO.

SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous trouverez sur le site de l'école de nombreuses informations : <https://ecole-stjeandelacroix.fr/>

- Informations pratiques concernant le fonctionnement de l'école
- Les actualités des classes
- Les projets de l'année
- Les menus de la cantine
- De nombreuses ressources pédagogiques à destination des enfants et des parents

N'hésitez pas à le consulter régulièrement !

LES PROJETS PEDAGOGIQUES 2025-2026

Comme chaque année, de nombreux projets seront menés dans les classes. Vous trouverez d'ores et déjà ci-dessous, un aperçu de ce que vivront vos enfants pour cette nouvelle année scolaire !

Cycle 1 : Maternelles
Projet de danse Hip Hop : un financement de 15€ par élève est à prévoir. Gymnastique.
Cycle 2 : CP – CE1 – CE2
Projet de danse bretonne : un financement de 15€ par élève est à prévoir. Un cycle de natation. Gymnastique.
Cycle 3 : CM1- CM2
Projet de danse contemporaine : un financement de 15€ par élève est à prévoir (pour 2 classes). Découverte de l' escalade : un financement de 15€ par élève est à prévoir (pour 1 classe). Voile (8 séances) : un financement de 40€ par élève est à prévoir.

Ateliers de théâtre CM2 -6ème : Les étoiles de Saint Jean !

Le parcours de théâtre « **Les étoiles de Saint Jean** » se poursuit à la rentrée prochaine pour nos élèves de CM2, ainsi que pour les 6èmes du collège.

Concernant le parcours proposé aux élèves de CM2, un seul créneau sera proposé l'an prochain :

- **le jeudi midi de 11h45 à 12h45.**

L'atelier se déroulera dans l'enceinte du collège.

Un responsable du collège viendra chercher et ramener les CM2 le jeudi midi.

Nous rappelons que le montant de l'adhésion à ce parcours s'élève à **90 euros** pour l'année scolaire, tarif qui nous permet de faire appel à un intervenant extérieur.

Une fiche d'inscription vous a été transmise par mail fin juin.

Cette inscription se fait sur la base du volontariat mais engage l'enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ateliers ludiques d'anglais avec la Tiny Tiny school

Le partenariat avec la **Tiny Tiny School** de Brest se poursuit dès septembre, **après les horaires de classe.**

➤ **Rappel concernant l'organisation retenue :**

Les ateliers ont lieu **dans la salle polyvalente de notre école**. Les enfants ont également accès au préau ainsi qu'à la cour de récréation. A 16h45, le professeur récupérera les enfants de maternelle directement dans leur classe. Pour les premières sessions, à 16h45, l'intervenant arrive un peu plus tôt pour s'assurer que les enfants ne partent pas à la garderie.

Les enfants doivent être récupérés par leurs parents à la fin de chaque atelier. Il n'y a pas de liaison avec la MEJ. Pour les enfants pris en charge à 17h45, il n'y a pas de garderie des enfants à l'école entre 16h30 et 17h45.

➤ **Voici les jours et les horaires retenus pour les cours :**

Lundi	• <u>MS</u> : de 16h45 à 17h45 • <u>CE2</u> : de 17h45 à 18h45
Mardi	• <u>GS</u> : de 16h45 à 17h45 • <u>CE1</u> : de 17h45 à 18h45
Jeudi	• <u>CP</u> : de 16h45 à 17h45 • <u>CM</u> : de 17h45 à 18h45

Les parents doivent venir chercher leur enfant devant la porte vitrée de la salle polyvalente. Il s'agit d'une mise à disposition de nos locaux. L'école n'a rien à voir avec l'organisation des cours et des horaires proposés.

Pour toute question, vous devez vous adresser directement à la Tiny Tiny school à l'adresse suivante : lesateliersdebrest@tiny-tiny-school.com.

ATTENTION : DATES IMPORTANTES A RETENIR !

- **Journée pédagogique – Lundi 10 novembre 2025**

Cette année, toute l'équipe enseignante et éducative suivra une formation obligatoire sur la laïcité, imposée à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

À cette occasion, une journée pédagogique aura lieu le **lundi 10 novembre 2025**.

Il n'y aura donc pas de cours ce jour-là. Dans la mesure du possible, nous vous remercions de bien vouloir garder vos enfants à la maison.

Une garderie sera toutefois mise en place par les salariées de l'école pour les familles qui en auraient besoin.

- **Fermeture exceptionnelle de la garderie du mercredi – Mercredi 11 mars 2026**

La garderie du mercredi matin sera exceptionnellement **fermée le mercredi 11 mars 2026**, en raison de la même formation obligatoire suivie par l'ensemble du personnel.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration pour assurer la garde de votre(vos) enfant(s) ce jour-là.

MODIFICATION DE L'ACCUEIL DU MATIN EN ELEMENTAIRE

Cette année, tous les élèves du primaire seront accueillis dans la cour de récréation dédiée aux primaires.

Par conséquent, **l'entrée se fera uniquement par le portail situé près de la passerelle.** Il n'y aura donc plus d'accueil au portail du bas, une enseignante devant être présente dans la cour.

En revanche, l'organisation des sorties reste inchangée :

- **les cycles 2** sortiront par le portail près de la passerelle,
- **les cycles 3** continueront de sortir par le portail du bas.

LES PARCOURS DE REUSSITE

Chaque jour à l'école, votre enfant fait de nouveaux apprentissages. Et pour lui ce n'est pas toujours facile...

Rassurez-vous, rencontrer des difficultés, c'est tout à fait normal quand on apprend !

La plupart du temps votre enfant saura dépasser les obstacles tout seul avec le soutien de son enseignant, et avec l'aide que vous lui apporterez.

Quelquefois cependant, les difficultés d'apprentissages s'installent ; votre enfant se décourage et vous vous inquiétez pour sa scolarité.

Dans le cadre du « Projet de Réussite de l'Élève », **trois parcours de réussite** peuvent alors être proposés à votre enfant, selon ses besoins.

Parcours n°1 : L'aide en classe

Sur temps de classe : adaptation de l'enseignement, différenciation pédagogique, avec l'enseignant de la classe.

Parcours n°2 : Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Un accompagnement spécifique est proposé en classe sur temps scolaire ou périscolaire. Il s'agit d'une proposition faite à votre enfant afin de consolider des objectifs ciblés, disciplinaires ou méthodologiques. Ces activités sont organisées par les enseignantes et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Parcours n°3 : Le DISPOSITIF D'ADAPTATION

Le Dispositif d'Adaptation vise à prévenir la difficulté scolaire et à aider les élèves rencontrant des difficultés persistantes à comprendre et à apprendre.

L'enseignante spécialisée, travaillant au sein du dispositif, apporte une aide spécifique aux élèves pour lesquels l'accompagnement pédagogique assuré par les enseignants de classe ne suffit pas.

Le travail porte sur les stratégies d'apprentissage, la reprise de confiance en soi, la reconstruction de son image ou de sa relation à l'école, l'acquisition de notions qui auraient dues être acquises au cours des années précédentes.

Les séances ont lieu sur temps de classe, après concertation entre les enseignants, dans la salle du dispositif ou dans la classe de l'enfant.

L'enseignante spécialisée a également une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive et assure le lien entre l'école, la famille et les partenaires extérieurs.

C'est **Vita TJEBBES**, enseignante spécialisée qui assure ce poste.

Quelles que soient les décisions prises par l'équipe pédagogique, nous œuvrons tous dans un même but : celui de la réussite de nos élèves, de votre (vos) enfant(s).

La nécessité d'une collaboration étroite est donc indispensable.

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- Reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés,
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) chaque année dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) et transmet un compte-rendu à l'équipe de la MDPH.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignante référente est :

Madame Valérie LE ROUX

15, place Sanquer 29200 DDEC Site de BREST

Tél : 02 98 46 86 54 / 07-56-37-03-41

valerie.leroux@enseignement-catholique.bzh

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat de scolarisation : il vous est transmis au début de chaque année scolaire. Vous devez le signer et nous le retourner.

Le règlement intérieur : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

L'avenant financier : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement. Il vous permet d'identifier les personnes ressources en cas de besoin.

La fiche de renseignements : elle est transmise à la rentrée scolaire par l'enseignant(e) de votre enfant. Merci de la vérifier et de modifier les informations incomplètes ou inexacts de manière très précise.

Le projet d'établissement : il est consultable sur le site de l'école, rubrique 'Projets'. Il se décline en 3 volets : éducatif, pédagogique et pastoral.

LES DIFFERENTS PARTENAIRES DE L'ECOLE

L'OGEC : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique. C'est l'association chargée du fonctionnement de l'établissement.

- Son rôle :
- Il embauche le personnel non enseignant et en est l'employeur
 - Il s'occupe des travaux et de l'entretien des bâtiments
 - Il a la charge financière de l'établissement (comptabilité et gestion)
 - Il gère les services annexes : cantine, garderie.

Président de l'OGEC : **Monsieur Pierre VANNIER**

L'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Elle accueille tous les parents d'élèves désireux d'œuvrer pour l'animation et la vie de l'école.

- Son rôle :
- Organiser les différentes activités dont l'objectif est de participer au financement des divers projets mis en place et à l'achat de matériel pédagogique.
 - Apporter un soutien aux enseignants pour la réalisation des projets
 - Participer à l'OGEC (la présidente de l'APEL est membre de droit de l'OGEC).

Présidentes de l'APEL : **Mesdames Marion DEZEIX & Julie TREANTON**

La DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

- Son rôle :
- Promouvoir l'Enseignement Catholique dans le département.
 - Faire le lien avec les instances nationales de l'Enseignement Catholique
 - Pourvoir aux fonctions d'assistance, de coordination et de développement au sein du diocèse.
 - Apporter un soutien aux établissements, aux enseignants et aux OGEC : pédagogique, formation, gestion...
 - Gérer le mouvement de l'Emploi en lien avec l'Inspection Académique.
 - Assurer la mission pastorale de l'Enseignement Catholique.

Directeur diocésain : **Monsieur Christophe GEFFARD**

LA MAIRIE

L'école est liée à l'Etat par un contrat d'association qui oblige la mairie à prendre en charge tous les frais de fonctionnement ; elle verse donc un forfait communal par élève qui doit être équivalent au coût d'un élève de l'école publique.

La mairie apporte aussi son soutien par des subventions à caractère social : subventions pour la cantine, le sport...

Elle ne peut pas nous aider pour les dépenses liées à l'immobilier, c'est la loi.

Inspection de l'Education Nationale :

L'école dépend de l'inspection primaire de la circonspection de Brest I.

Rôle de l'IEN : l'inspecteur est chargé

- du suivi pédagogique des enseignants et du directeur.
- de l'application des programmes nationaux,
- de la vérification des projets et de la sécurité.

Inspecteur de l'Education Nationale : **Monsieur Walter SAUNIER**

Inspection académique du Finistère

- Elle diffuse les lois et les textes qui régissent la scolarisation des enfants et vérifié leur application dans les établissements en lien avec la DDEC.
- Elle s'occupe du mouvement de l'emploi : elle nomme les enseignants en accord avec la DDEC.
- Elle est l'employeur des enseignants qui sont agents de l'Etat.